

COLLOQUE INTERNATIONAL

# Vers des standards constitutionnels mondiaux ?

Jeudi 24 et vendredi 25 octobre 2013

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques  
et Sociales de l'Université Lille 2  
Amphithéâtre René Cassin  
1, place Déliot à Lille.

Organisé par l'Équipe de Recherche en Droit  
Public (ERDP-CRDP EA n° 4487), le Centre  
Perelman (Université Libre de Bruxelles) et le  
Centre de Recherche en Droit Constitutionnel  
(Université Paris I).

## PROGRAMME



Université Lille 2  
Droit et Santé



Droits et  
Perspectives du droit  
du droit



# Vers des standards constitutionnels mondiaux ?

Journées d'études décentralisées de l'Association Française de Droit Constitutionnel, sur le thème « Constitutions et droit international public », organisées par l'Équipe de Recherche en Droit Public (ERDP - CRDP EA n° 4487) de l'Université Lille 2, en partenariat avec le Centre Perelman de Philosophie du droit de l'Université Libre de Bruxelles et le Centre de Recherche en Droit Constitutionnel de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne.

Équipe de Recherche en Droit Public de l'Université Lille 2  
(laboratoire ERDP - CRDP EA n° 4487) :

- M<sup>me</sup> Pauline Türk, Maître de conférences - HDR - Université Lille 2 ;
- Pr. Emmanuel Cartier, Université Lille 2, Directeur de l'Équipe de Recherche en Droit Public (ERDP)

Responsables des équipes Partenaires :

- Pr. Gregory Lewkowicz, Centre Perelman de philosophie du droit de l'Université Libre de Bruxelles ;
- M. Mathieu Disant, Maître de conférences - HDR - CRDC de Paris I

Résumé de la problématique :

De la diffusion mondiale du constitutionnalisme à l'encadrement international des processus constitutants, de la montée en puissance des juges, marquée notamment par l'autorité croissante du juge international des Droits de l'Homme sur l'interprétation des droits et libertés, aux multiples formes de « dialogue » auxquelles ils se livrent, en passant par l'influence douce de normes mal définies sur les formes et le contenu des garanties fondamentales, le droit constitutionnel est en pleine ébullition. La doctrine ne s'y est d'ailleurs pas trompée en examinant avec la plus grande attention les transformations du droit constitutionnel dans un monde juridique en voie de globalisation. Elle a toutefois généralement abordé ces transformations sous l'angle des interactions entre ordres juridiques à travers le double prisme de l'internationalisation des constitutions nationales et de la constitutionnalisation du droit international public.

Ce colloque a l'ambition de faire un pas de côté par rapport à cette approche désormais classique, non pas tant pour la contester, que pour en élargir la perspective en osant une hypothèse à première vue surprenante : celle de l'émergence de standards constitutionnels mondiaux. Est-il possible d'identifier dans la profusion des pratiques – parfois à la lisière du droit – des États, des organisations internationales, des juges ou encore des réseaux d'experts et de certains acteurs privés, des standards de nature constitutionnelle à dimension mondiale ? Quels sont, le cas échéant, leurs modes de formation et de mise en œuvre ? Comment s'organisent leur sanction ? A quelles stratégies de résistance ces standards font-ils face et quelles sont les critiques qu'il convient de leur adresser en termes de légitimité ? Autant de questions auxquelles ce colloque, aboutissement d'une réflexion trilatérale menée par l'Équipe de Recherche en Droit Public du Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (Université Lille 2 Droit et Santé), le Centre de Recherche en Droit Constitutionnel (Université Paris I Panthéon-Sorbonne) et le Centre Perelman de Philosophie du droit (Université Libre de Bruxelles), entend apporter des éléments de réponse.



# Vers des standards constitutionnels mondiaux ?

Jeu 24 octobre 2013 :

**13h30** : Accueil des participants

**14h00** : Accueil par le Président Xavier Vandendriessche (Université Lille 2 Droit et santé)

**14h15** : Présentation de la thématique des journées décentralisées de l'Association Française de Droit Constitutionnel par le **Professeur Dominique Rousseau** (Université Paris I), Président du Conseil scientifique de l'Association Française de Droit Constitutionnel (AFDC)

**14h30** : Conférence inaugurale par le **Professeur Maxime St-Hilaire** (Université de Sherbrooke, Québec)

## **1<sup>ère</sup> session : L'ingénierie constitutionnelle : élaboration, identification et diffusion de standards constitutionnels mondiaux**

**15h00** : Les techniques de formation des standards constitutionnels mondiaux  
Présidence : Pr. Dominique Rousseau (Université Paris I)

- Pr. Gregory Lewkowicz (Université Libre de Bruxelles) : « Comment fabrique-t-on un standard constitutionnel mondial ? »
- Pr. Isabelle Rorive (Université Libre de Bruxelles) : « L'usage stratégique du droit comparé dans la formation de standards constitutionnels mondiaux »
- Pr. Arnaud Van Waeyenberge (HEC Paris, Université Libre de Bruxelles) : « Le dialogue des juges comme instrument privilégié de production de standards constitutionnels globaux ? »
- M. David Restrepo Amariles (Chercheur, Université Libre de Bruxelles) : « Les indicateurs « Rule of law » comme aiguillon des standards constitutionnels mondiaux »

### **Discussion transversale**

**16h45** : Pause-café

**17h00** : Les acteurs  
Présidence : Pr. Maxime St-Hilaire (Université de Sherbrooke, Québec)

- M<sup>me</sup> Valentine Martin (Doctorante, Université Lille 2) : « La contribution de la Commission de Venise à la formation de standards constitutionnels mondiaux : vers un espace constitutionnel mondial ? »
- M. Mathieu Disant (Maître de conférence, HDR, Université Paris I) : « La contribution de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français (ACCPUF) à la standardisation de la justice constitutionnelle »
- Dr. Neda Armsbruster (Université de Nimègue, Pays-Bas, Université Lille 2) : « La convergence des principes généraux du droit français, néerlandais et européen : l'exemple de l'indemnisation des atteintes portées au droit de propriété »

### **Discussion transversale**

**19h00** : Clôture de la première session



# Vers des standards constitutionnels mondiaux ?

Vendredi 25 octobre 2013 :

## 2<sup>e</sup> session : Réception, sédimentation et résistances aux standards constitutionnels mondiaux

09h00 : Accueil des participants

09h30 : Accueil et présidence par le Pr. Emmanuel Cartier, directeur de l'ERDP (Université Lille 2)

- Pr. Jean-Philippe Bras (Université de Rouen) et M<sup>me</sup> Nathalie Bernard Maugiron Directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement, (IRD - Université Paris I) et co-directrice de l'Institut d'études de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman : « Les standards constitutionnels dans les Printemps arabes »
- M. Med el Amine Bahou (Doctorant, Université Lille 2) : « La Constitution marocaine de 2011, entre standards internationaux et préservation des identités »
- M. Guillaume Cholet (Doctorant, Université Lille 2) : « La mise en concurrence des approches universaliste et différencialiste : le cas de la protection sexospécifique dans le droit d'asile »

### Discussion transversale

11h00 : Pause-café

11h15 : Présidence : Pr. Gregory Lewkowicz (Université Libre de Bruxelles)

- M. Alexandre Hublet (Collaborateur scientifique, Université Libre de Bruxelles) : « La contribution du Droit International des investissements à l'émergence de standards constitutionnels globaux »
- M<sup>me</sup> Caroline Bricteux (Chercheur, Université Libre de Bruxelles) : « Le rôle des acteurs privés dans l'émergence d'un standard global de la liberté d'expression : le cas de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) »
- M<sup>me</sup> Pauline Türk (Maître de conférence, HDR, Université Lille 2) : « Le rôle d'Internet dans la diffusion de standards constitutionnels mondiaux et les résistances des États à l'influence normative du Réseau »

### Discussion transversale

12h30 : Déjeuner

## 3<sup>e</sup> session : La sanction des standards constitutionnels mondiaux par le juge

14h00 : Présidence : Mathieu Disant (Maître de conférence, HDR, Paris I)

- M. Markus Fahlbusch (Chercheur, Université Libre de Bruxelles) : « Le rôle du juge dans la formation de standards de protection des Droits de l'Homme »
- M. Serge Surin (Doctorant, Paris I) : « La référence au droit étranger comme pratique de standardisation. L'interprétation du droit à la vie par la Cour suprême des États-Unis »
- M<sup>me</sup> Marina Benigni (Doctorante, Université Lille 2) : « La prise en compte des standards constitutionnels mondiaux par les juges constitutionnels. L'exemple de la protection de la sûreté et du droit d'accès au juge par les Cours constitutionnelles du Bénin et d'Afrique du Sud »

### Discussion transversale

15h30 : Pause-café

15h45 : Présidence : Pr. Michel Verpeaux (Université Paris I)

- Pr. Emmanuel Cartier (Université Lille 2) et Pr. Jean-Philippe Derosier (Université de Rouen) : « Souveraineté pénale et peine de mort : un cas de standardisation constitutionnelle ? »
- M<sup>me</sup> Marie Gren (Doctorante, Paris I) : « La puissance du standard constitutionnel mondial de garantie juridictionnelle des droits fondamentaux. A propos de la création du contrôle de constitutionnalité par la Cour constitutionnelle israélienne (United Mizrahi Bank Ltd. c/ Migdal Cooperative Village) »
- M<sup>me</sup> Mathilde Heitzmann (Doctorante, Paris I) : « La distinction entre le pouvoir d'appréciation du Parlement et celui du juge. Réflexions comparées sur un standard limitant la compétence du juge constitutionnel »

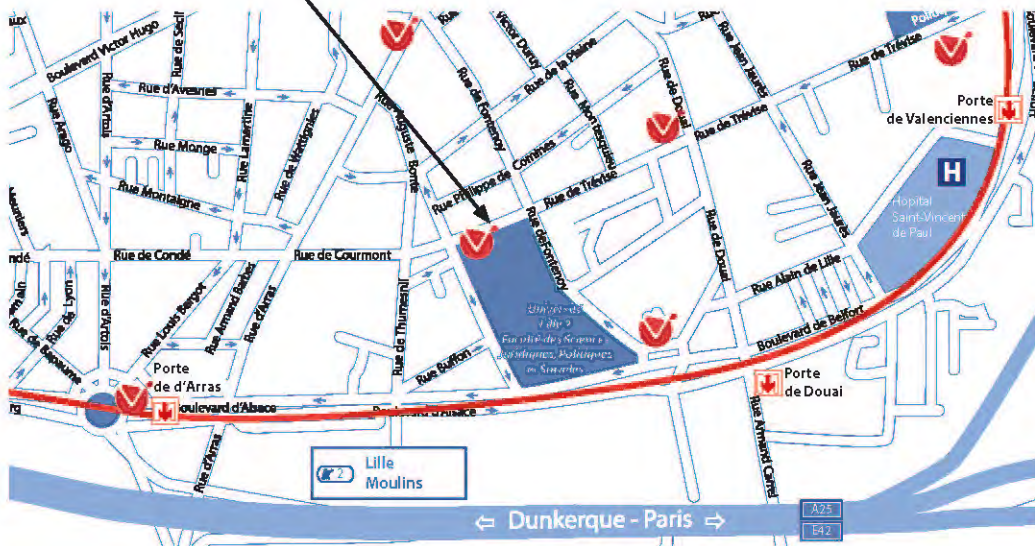
### Discussion transversale

17h30 : Conclusions du colloque par le Pr. Michel Verpeaux (Université Paris I)

18h00 : Cocktail de clôture

# Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille 2

1, place Déliot à Lille



## Pour se rendre à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille 2 :

### • En train :

Depuis les Gares de « Lille-Flandres » ou de « Lille-Europe » : Métro Ligne 2, direction « Saint Philibert », station Porte de Douai, puis fléchage « Faculté de Droit » (durée du trajet Métro : 10 mn). Consulter les horaires depuis le site de la SNCF.

### • Par le réseau de transports en commun de la métropole urbaine de Lille :

Métro Porte de Douai (Ligne 2).

### • En voiture :

- depuis Paris, Bruxelles ou Gand, suivre Dunkerque (A 25), sortie n°2 « Lille - Moulines », puis fléchage « Faculté de droit ».
- depuis Londres, Calais ou Dunkerque, suivre Paris (A 1), sortie n°3 « Lille - Wazemmes », puis fléchage « Ronchin » et ensuite « Faculté de droit ».

### Droits d'inscription (sauf étudiants et invités) :

30 euros (comprenant le déjeuner-buffet du vendredi midi)

### Informations et inscriptions :

- M<sup>me</sup> Pauline Türk, Maître de conférences, HDR, Université Lille 2  
Courriel : pauline.dupont-turk@univ-lille2.fr
- M<sup>me</sup> Agnes Pakosz, secrétariat de l'ERDP, Université Lille 2  
Courriel : agnes.pakosz@univ-lille2.fr

Tél. : +33 (0)3 20 90 75 62

Site internet : [crdp.univ-lille2.fr](http://crdp.univ-lille2.fr)



[crdp.univ-lille2.fr](http://crdp.univ-lille2.fr)